



# Demande d'autorisation de stationnement pour un déménagement

Comment effectuer votre demande		Informations	Retrait	Dépôt
Sur place	Hôtel de Ville	•	•	•
Sur place	Mairie Annexe de Serres	•	•	•
Chez vous	www.carpentras.fr	•	•	•
Courrier	BP 264 – 84208 Carpentras cedex	•	•	•
Par tél.	04 90 60 84 00	•		

• Hôtel de Ville Place Maurice Charretier à Carpentras

Lundi au jeudi > 8 h 00 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30 Vendredi > 8 h 00 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30 Samedi > 9 h 00 à 12 h 00 (sauf juillet et août)

#### Mairie Annexe de Serres

Lundi au jeudi > 8 h 15 à 12 h 00 et 13 h 15 à 16 h 30 Vendredi > 8 h 15 à 12 h 00 et 13 h 15 à 15 h 00

#### Quand et comment effectuer la demande?

Au minimum 10 jours ouvrés avant la date prévue.

Après avoir complété et transmis le formulaire de demande d'autorisation pour un déménagement, la mairie instruira ma demande et me délivrera un arrêté de voirie.

Le formulaire peut être renvoyé par courriel à :

demenagement@carpentras.fr

#### Conditions d'utilisation de l'arrêté de voirie :

L'arrêté de voirie sera affiché dans le délai légal, soit 48h à l'avance.

La mise en place de la signalisation et la réservation des emplacements de stationnement sont à la charge du demandeur.

## Comment vais-je accéder à l'aire piétonne, le cas échéant ?

Un numéro de téléphone me sera communiqué : il me permettra de me présenter devant une borne, et de lui téléphoner (gratuitement).

La borne identifie et reconnaît le numéro d'appelant (qui a été spécifié sur le formulaire de demande d'autorisation pour le déménagement). La borne vérifie mon droit d'accès, et me délivre un ticket, qui précise l'heure d'entrée dans la zone, et le temps autorisé.

J'appose le ticket en toute visibilité derrière mon parebrise.

## Conditions d'utilisation du droit d'accès ponctuel à la zone piétonne

Le droit d'accès est délivré pour une période déterminée, en fonction du besoin exprimé par le demandeur.

L'accès n'est autorisé qu'aux heures et jours précisés sur le formulaire de demande.

Le véhicule du bénéficiaire doit être stationné de manière à ne bloquer ni la circulation, ni les portes d'entrées des immeubles et commerces, ni l'intervention des secours et forces de l'ordre.

Rappel important : Les véhicules de plus de 7 tonnes 500 ne sont pas autorisés en centre ville.





Cadre réservé à l'administration :		
DATE DE DEPOT :		

### Renseignements concernant le demandeur :

Nom de la société		Nom / Prénom du demandeur		
N° SIRET		Adresse		
Téléphone :				
	o du porte-clé permettant d'accéder à la			
Renseignemen	ts concernant le besoin	:		
Adresse du déménagement :				
	84200 CARPENTRAS			
Date et horaires du déménagement :	Jours: Du/au/			
	horaires : Dehàh et dehàh			
Véhicule(s) concerné(s): □ véhicule léger □ fourgon □ camion(1) □ monte-meuble (1)	Marque         Type         N° d'immatriculation         (1) Longueur :       M³ :			
	Marque Type N° d'immatriculation			
	(1) Longueur :	M <sup>3</sup> :		
Cadre réservé à l'administration :	<ul> <li>□ rue de la République</li> <li>□ place du Général de Gaulle</li> <li>□ rue Moricelly</li> <li>□ rue Barjavel</li> <li>□ place des Pénitents Noirs</li> <li>□ place Maurice Charretier</li> <li>□ rue de la Juiverie</li> </ul>	de la République ce du Général de Gaulle Moricelly Barjavel ce des Pénitents Noirs ce Maurice Charretier  rue du Vieil Hôpital place Sainte Marthe rue de l'Evêché rue Porte de Monteux place du Colonel Mouret		
a damandaur santifi	up les repoignements indianées d'al-	nua cent evecte		
	ue les renseignements indiqués ci-dess			
A Carpe	entras, le	Signature		

Les données contenues dans ces supports et documents sont strictement couvertes par le secret professionnel (art 226-13 du code pénal) conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janv 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant une demande par courrier à la Ville de Carpentras.